

Région de la Combe d'Ain

Les zones humides ?
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...

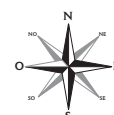
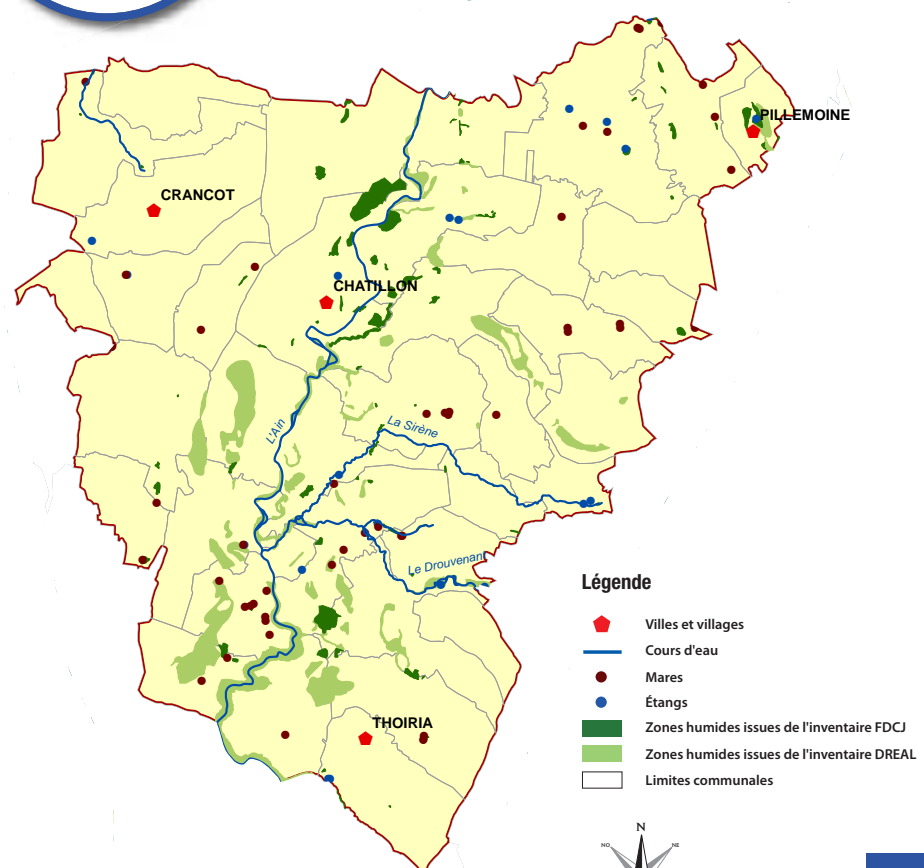


La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 530 m
- Superficie totale : 37 170 ha
- Superficie de milieux humides : 1 814 ha
- Données de l'inventaire
FDCJ 2006-2009 : 379 ha pour 94 zones
- Nombre de mares : 45

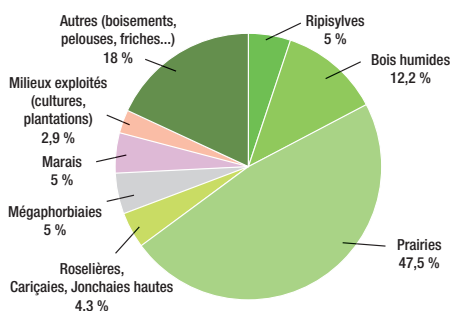
La région de la Combe d'Ain est une vallée glaciaire parcourue par l'Ain, longue de 25 km et large de 19 km. Cette région est bordée à l'est par le plateau de Champagnole et à l'ouest par la Côte de l'Heute.

Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 3,9% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une responsabilité départementale importante puisqu'elle abrite 7,6% de la surface totale des milieux humides jurassiens recensés, surface relativement faible justifiant l'importance de préserver ces milieux peu nombreux.



0 3 350 6 700 13 400
Mètres

Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



Végétation des bas-marais neutro-alcalins : végétation herbacée, se formant sur un sol constamment gorgé en eau même en été, où se développent des végétaux caractéristiques comme les laïches, les choins, les orchidées,...



Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est : végétation constituée de hautes herbes se développant sur un sol présentant une nappe d'eau souterraine peu profonde. On y rencontre notamment la Molinie bleue, le Genet des teinturiers, l'Epipactis des marais...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe* L.) : plante vivace se développant dans les landes et pâturage marécageux.



Grassette commune (*Pinguicula vulgaris* L.) : plante vivace se développant dans les prairies marécageuses et sur les rochers humides (Tuffe).

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY

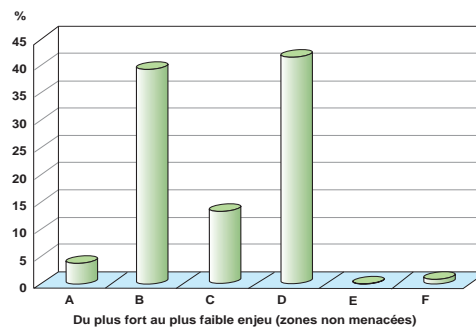
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com

Quelques définitions :

- **Ripisylve :** formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie :** groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute :** végétation constituée de roseaux, carex ou juncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités :** zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations...).
- **Autres milieux :** autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A :** zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B :** zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C :** zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D :** zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E :** zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F :** zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

Comparé au reste du département, on trouve sur ce secteur une proportion importante de zones à enjeux forts, faiblement menacées, devant être surveillées et/ou valorisées. Il est donc intéressant d'agir maintenant pour éviter une éventuelle dégradation de ces milieux. Des mesures de gestion adaptées peuvent être mises en place afin de les préserver ou de les valoriser. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.